

RÉPUBLIQUE TOGOLAISE  
*Travail — Liberté — patrie*



ASSEMBLÉE NATIONALE

-----  
Cabinet de la Présidente

Discours de  
Son Excellence, Madame la Présidente de l'Assemblée nationale

-----  
Adoption du projet de loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence  
sanitaire au Togo  
&  
du projet de loi portant prorogation du délai d'habilitation du  
gouvernement à prendre par ordonnances les mesures relevant du  
domaine de la loi

Lomé, 15 septembre 2020

**Excellence Monsieur le Premier ministre ;**

**Excellence Monsieur le ministre d'Etat chargé des affaires présidentielles, Président du Comité de Gestion matériels et équipements de lutte contre la pandémie COVID-19 ;**

**Monsieur le ministre des droits de l'Homme, chargé des relations avec les institutions de la République ;**

**Messieurs les membres du gouvernement ;**

**Mesdames et Messieurs les membres du bureau de l'Assemblée nationale ;**

**Mesdames et Messieurs les membres de la conférence des présidents ;**

**Honorables Députés et chers collègues ;**

**Monsieur le coordonnateur national de gestion de la riposte contre le Covid-19 ;**

**Mesdames et Messieurs les Chefs de service de l'administration parlementaire ;**

**Mesdames et Messieurs nos amis des médias ;**

## **Excellence Monsieur le Premier ministre ;**

Face à la menace de la pandémie liée au coronavirus (COVID-19), notre pays a fait le choix de la promptitude caractérisée par une cohérence dans la mise en place du dispositif législatif et réglementaire et par une parfaite coordination entre les différents acteurs impliqués dans la riposte.

En effet, sur le fondement de l'article 86 de la Constitution, le Gouvernement a sollicité et obtenu de l'Assemblée nationale le vote de la loi n° 2020-005 du 30 mars 2020 portant habilitation du Gouvernement à prendre par ordonnances les mesures relevant du domaine de la loi pour une période de six (6) mois à compter du 16 mars 2020.

Le soir du mercredi 1<sup>er</sup> avril 2020, dès l'apparition des premiers cas de contamination, le Président de la République Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE s'est adressé à la Nation pour annoncer des mesures pragmatiques et fortes pour freiner la progression du virus dont la déclaration de l'état d'urgence.

Sur cette base, le Gouvernement a pris une série d'ordonnances, de décrets et d'arrêtés pour organiser l'urgence sanitaire qu'impose la situation.

**Monsieur le Premier ministre ;**

**Messieurs les ministres ;**

**Honorables députés et chers collègues ;**

**Mesdames et Messieurs ;**

En soutenant et accompagnant le Gouvernement dans la mise en place de ce régime dérogatoire, l'objectif est double pour les élus du peuple. D'une part, il s'agit de protéger au mieux nos concitoyens, à commencer par le personnel médical dont je salue la bravoure. C'est pourquoi, l'Assemblée nationale entend, dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, encourager le Gouvernement à faire du secteur de la santé une priorité absolue en matière d'équipements de protection, des moyens de transport et d'hospitalisation.

D'autre part, l'objectif de ce régime dérogatoire est de limiter autant que possible les graves dommages socio-économiques que provoque inévitablement la situation d'urgence sanitaire contraignante.

A l'entame de cette année, nul ne pouvait imaginer un Togo dans lequel, peuvent momentanément être fermés, les écoles, les bars, les restaurants, les lieux de prières, les plages, les frontières.

Même nos traditions, nos us et nos coutumes ont été bouleversés. Jamais auparavant, le pays n'avait connu une telle situation. En quelques jours, nos priorités et nos rêves, bref nos modes de vies ont été perturbés.

A l'heure du bilan provisoire, la Représentation nationale se satisfait des résultats enregistrés dans la lutte contre l'épidémie. Elle encourage et soutient le Gouvernement à poursuivre inlassablement les efforts afin que le Togo maîtrise la situation sanitaire.

Toutefois, ce 15 septembre 2020 prend fin le délai des six (6) mois accordés par la loi d'habilitation.

Il était donc impératif de faire le point de la mise en œuvre et envisager une prorogation si besoin en est. C'est donc aux vues des dernières données qui renseignent sur l'hypothèse d'une hausse de contamination que l'Assemblée nationale se voit dans son rôle d'adopter ces deux projets de loi à savoir le projet de loi portant prorogation du délai d'habilitation du gouvernement à prendre par ordonnances des mesures relevant du domaine de la loi et le projet de loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire au Togo.

**Monsieur le Premier ministre ;**

**Messieurs les ministres ;**

**Honorables députés et chers collègues ;**

**Mesdames et Messieurs ;**

De l'incertitude tant sur les aspects de ce virus que sur la disponibilité d'un vaccin, il nous faut répondre avec célérité, confiance et transparence.

A cet effet, la Représentation nationale réaffirme par ma voix toute son admiration au Président de la République, Son Excellence, Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE pour son implication personnelle dans la mobilisation des moyens et des ressources nécessaires à la lutte contre l'épidémie.

Je voudrais également renouveler mes chaleureuses félicitations à vous-même Excellence Monsieur le Premier ministre, pour l'efficacité de la coordination de l'action gouvernementale.

Je tiens enfin à saluer la contribution des commissaires du gouvernement, des membres de la commission des lois et des honorables députés à l'examen de ces deux projets de loi.

**Excellence Monsieur le Premier ministre ;**

**Messieurs les ministres ;**

**Honorable député et chers collègues ;**

**Mesdames et Messieurs ;**

Je voudrais insister sur l'engagement sans réserve de l'Assemblée nationale, avec la plus grande énergie qu'exige la menace, pour contribuer à l'éradication de l'épidémie sur l'ensemble du territoire national. Dans ce sens, durant cette nouvelle période d'habilitation, l'institution parlementaire peut requérir toute information en vue du contrôle et de l'évaluation des mesures sans oublier les conséquences sanitaires de l'épidémie.

Pour finir, j'invite nos valeureuses populations à toujours respecter les mesures édictées pour se protéger et protéger les autres contre ce virus.

Dieu nous vienne en aide !

Qu'il protège le Togo ainsi que les autres nations !

Je vous remercie.